



Acte n°2023C203

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 27/11/2023

Le 4 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Mickaël BOUCHARD, Bruno HENRY, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir à David POMMIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Richard SIMMINI (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

Secrétaire de séance : Michelle NUGUET.

OBJET : **ECONOMIE – Programme LEADER 2023-2027 – Signature de la convention de partenariat et désignation des membres de la conférence intercommunale et du comité de programmation**

M. Richard PACCAUD, Vice-Président en charge du tourisme et du patrimoine indique au Conseil que la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du fonds européen FEADER pour les mesures territorialisées, a instauré de nouvelles conditions d'éligibilité pour les territoires souhaitant candidater à la programmation Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale LEADER 2023-2027. Il était attendu une candidature de dimension « départementale », répondant à deux critères parmi les trois suivants : au moins 2 500 km², au moins 9 EPCI entiers et / ou au moins 200 000 habitants.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est associée à 9 autres EPCI de l'Ain (Haut-Bugey Agglomération, Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de Communes de la Veyle, Communauté de Communes de la Dombes, Communauté de Communes Val de Saône Centre, Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, Communauté de communes de Miribel et du Plateau, Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Communauté de Communes Bugey Sud) et Haut-Bugey Agglomération a été désignée cheffe de file. Elle a donc déposé en décembre 2022 une candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour porter un programme LEADER 2023-2027.

Cette candidature a été retenue par la Région et nécessite la signature d'une convention de partenariat entre l'ensemble des EPCI afin de régir les relations entre eux dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER.

La structure juridique choisie pour cette convention de partenariat entre les EPCI est l'entente intercommunale régie par l'article L.5221-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé que les membres de l'organe décisionnaire soient désignés pour siéger au Comité de Programmation LEADER d'échelle départementale.

Sur ce point, la CCDSV par délibération en date du 28 novembre 2022 (N°2022C 170) a désigné ses représentants au programme Leader 2023-2027. Le Conseil communautaire a désigné deux titulaires pour représenter la Communauté de communes : M. Richard PACCAUD et M. Yves DUMOULIN et un suppléant : M. Frédéric VALLOS.

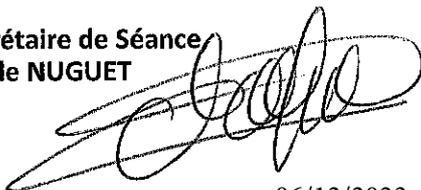
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de partenariat présentée en annexe ;
- ✓ **DE CONFIRMER**, comme prévu dans la délibération du 28 novembre 2022 (N°2022C170) la désignation des personnes suivantes pour représenter la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au sein de la conférence intercommunale et du comité de programmation du GAL Auvergne Rhône-Alpes-Ain :
 - Titulaires : Richard PACCAUD, Yves DUMOULIN ;
 - Suppléant : Frédéric VALLOS.
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer la convention de partenariat et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre du programme LEADER.

A Trévoux, le 04/12/2023

La Secrétaire de Séance
Michelle NUGUET



Affichage sous format électronique : 06/12/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

